

Décision

Générale

colonial

Décision n° 391 accordant une gratification de 600 francs à M. Ali Zeid, planton

n° 391

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 avril 1948

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 1292 du 6 novembre 1946 relatif aux indemnités pour travaux Supplémentaires, notamment en son article 6: Vu la lettre n° 624 en date du 5 avril 1948 du trésorier-payeur BR Re française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Une gratification de six cents francs (600 francs) est accordée à titre exceptionnel à Ali Zeid, planton 3e échelon, en service au Trésor, pour travail effectués en dehors des heures normales de travail.

Art. 2

La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.